



NOTIFICATION D'UNE INTERDICTION DE COURIR

*Un exemplaire à joindre au PV de la course
Un exemplaire à remettre à l'entraîneur ou son représentant*

DATE :

HIPPODROME :

PRIX :

NOM DE L'ENTRAINEUR :

NOM DU CHEVAL :

Les Commissaires, agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, ont notifié que le poulain, la pouliche, le hongre, la jument, le cheval

- ne pourra plus courir pendant les **8 jours** suivants le jour de la course (1^{ère} fois) ;
- ne pourra plus courir pendant les **15 jours** suivants le jour de la course, (2^{ème} fois) ;
- ne pourra plus courir pendant les **30 jours** suivants le jour de la course, (3^{ème} fois).

L'interdiction de courir est susceptible de s'appliquer à tous les modes de départ du :

...../...../20..... au/...../20.....

RECONNAISSANCE DE NOTIFICATION D'INTERDICTION DE COURIR

(À faire signer **obligatoirement** par l'entraîneur ou son représentant ayant reçu la notification de l'interdiction de courir)

Je soussigné(e) :

agissant en qualité

- d'entraîneur
- représentant de l'entraîneur

reconnais que l'interdiction de courir m'a été notifiée par les Commissaires de Courses ou par leur délégué.

SIGNATURE DE L'ENTRAÎNEUR OU
DE SON REPRÉSENTANT